

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 10

Artikel: Le minage
Autor: Fricker, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'aspect technique d'une mission — doit chercher sans cesse à améliorer son entendement tactique (la technique n'est qu'un moyen, et pas un but en soi, au militaire comme au civil). Le fantassin doit faire un effort pour apprendre à connaître les possibilités des sapeurs (ils sont là pour l'aider à être plus fort, donc plus efficace) ; il y parviendra en s'intéressant à nos travaux pendant les cours de répétition, en parcourant les publications des troupes du génie, en interrogeant les camarades de cette arme. Nous poursuivons tous le même but qui est la défense de notre pays ; une entente et une collaboration plus intimes nous aideront à mieux atteindre ce but suprême.

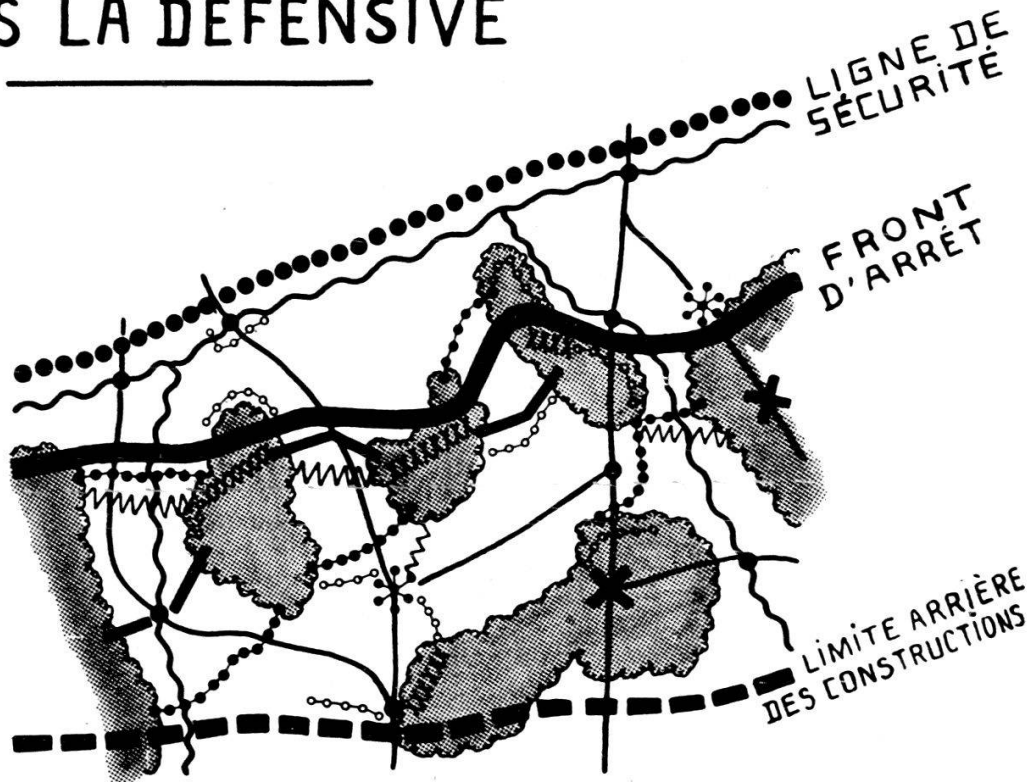
Cap. R.-H. LAMBERT
cdt. Cp. sap. III/1

Le minage

- La tendance est aujourd'hui à la spécialisation, tant civile que militaire. Cette spécialisation nous amène souvent, dans le domaine militaire, à oublier le coup d'œil d'ensemble du problème tactique et du terrain à disposition, ainsi que les solutions techniques dépendant de ces deux facteurs, pour ne plus nous préoccuper que des problèmes pris isolément du minage, des destructions ou des fortifications.
- Lorsqu'il s'agit, dans la *défensive*, de placer des obstacles dans un dispositif, il faut prévoir tous les obstacles possibles en fonction du terrain et de la technique, et ne pas penser seulement aux mines, mais accorder à celles-ci leur place dans l'ensemble de l'organisation du terrain. De cette manière seulement les mines atteindront leur but et permettront de disposer des moyens techniques dans la profondeur désirable.
- Il faut distinguer :
 - a) Les *obstacles dans la position* qui ont pour but de retenir l'adversaire dans la zone de feu des armes de la défense.
 - b) Les *obstacles en avant de la position* devant retarder l'ennemi en l'obligeant à perdre du temps en travaux de déblaiement et de remise en état du terrain.
 Des obstacles isolés ou placés linéairement sont sans effet.

Le réseau d'obstacles doit s'étaler en largeur et en profondeur le long des axes de pénétration, le plus possible aux endroits ne pouvant pas être évités ou tournés. Nous voyons donc que des champs ou nids de mines placés pour leur compte ne peuvent atteindre de résultat positif mais qu'ils doivent faire partie du système complet des obstacles envisagés soit : ravins naturels et cours d'eau avec destructions préparées, forêts épaisses bourrées de barbelé et d'attrapes, murs de béton ou encore fossés profonds artificiels. La figure ci-après donne une idée

DISPOSITION DES OBSTACLES DANS LA DÉFENSIVE



- | | |
|--------------------------------|---|
| ● OBJET MINÉ | ○-○ CHAMP DE MINES ANTI-PERSONNEL |
| ┌ FOSSE ET OBSTACLE ANTI-CHARS | XXXX OBSTACLE DE BARBELÉS DANS LA FORÊT (HAUT) |
| ~ CHAMP DE MINES ANTI-CHARS | W OBSTACLE DE BARBELÉS EN TERRAIN DÉCOUVERT (BAS) |
| * NID DE MINES ANTI-CHARS | |
| X BARRICADE ET ABATTAGE. | |

LES MOYENS TECHNIQUES A DISPOSITION

de la combinaison des obstacles et en même temps de la place qu'occuperont les mines dans un système d'obstacles.

- De cette manière, le chef dispose des mines comme de n'importe quelle autre arme agissante. Il s'agit dès lors d'employer cette arme de la même manière que des destructions ou d'autres armes. N'importe quelle arme doit être, à un moment donné, chargée, assurée ou armée. Il en est de même des mines. On établira donc des *degrés de préparation*. Le tableau comparatif ci-après donne un aperçu de la manière de prévoir ces divers degrés de préparation :

<i>Arme portative</i>	<i>Objet miné</i>	<i>Mines</i>
Chargée et armée, prête au tir.	Chargé et prêt pour la mise à feu.	Enterrées et désassurées, prêtes à éclater.
Chargée, mais encore assurée.	Chargé, mais une mise à feu prématurée est exclue grâce à certaines mesures techniques.	Placées et enterrées, sans fusées, ceci empêchant les accidents pour nos propres troupes, si elles ont encore à faire dans le terrain miné.
L'homme et l'arme sont prêts à être engagés, arme non chargée, munitions à proximité.	L'objet est préparé, mais de manière que les ultimes préparatifs ne prennent que le temps prévisible en fonction de la situation (explosifs en place, mais dispositif d'allumage pas encore installé).	Les champs ou nids de mines sont repérés, mesurés, piquetés ; les mines sont déposées à proximité ; la troupe chargée de les mettre en place est désignée, peut-être même exercée.

Il y a ainsi lieu, dans le domaine du minage, de considérer trois degrés de préparation :

Degré 1 : Les mines sont placées, enterrées, désassurées. Les champs ou nids de mines sont interdits à nos propres troupes. Le minage est fait par des spécialistes : sapeurs, grenadiers, groupes antichars des cp. fus.

Degré 2 : Les mines sont placées, mais sans fusées. L'accès des champs ou nids de mines est autorisé à nos propres troupes, mais sans véhicules. La mise en place peut se faire par n'importe quelle troupe, instruite grosso modo, la pose des mines sans fusées étant sans danger.

Degré 3 : Les mines sont déposées par secteurs. Les champs ou nids de mines sont repérés, mesurés, les plans de mines sont établis. Les emplacements des mines peuvent être piquetés, les trous éventuellement déjà faits. La mise en place est organisée, la troupe exercée.

- *Expérience de la guerre* : Les emplacements des mines doivent être connus à chaque échelon du commandement, pour pouvoir préparer des contre-attaques et des contre-assauts en vue de rétablir une situation de crise momentanée. Il faut donc faire des *rapports de mines* et faire parvenir rapidement les *plans de mines* dès la fin des travaux. Le rapport de mines doit indiquer l'emplacement à prévoir, la grandeur approximative et le genre de minage, le début et la fin prévue des travaux. Le plan de mines, par contre, doit contenir des indications très précises sur l'emplacement, la grandeur du terrain miné, le nombre de mines et doit permettre aux échelons intéressés d'établir des cartes de mines exactes. De cette manière, on évitera des abus de minage et nos propres troupes seront protégées contre les dangers que présente cette arme impersonnelle et à double tranchant. Les chefs de tous grades sont intéressés par ces *documents* et doivent assurer le *maintien du secret*.
- En résumé, il nous paraît indispensable d'attirer l'attention de tous les officiers, dans le domaine du minage, sur les points suivants :
- a) Le rôle spécial des mines en fonction du système *complet* des obstacles.
 - b) L'introduction des degrés de préparation dans le domaine des mines.
 - c) Le rôle important des documents concernant les mines.

Il nous reste à souhaiter que nos spécialistes, sapeurs, grenadiers et groupes antichars des cp. fus. soient instruits à fond dans le domaine relativement simple de nos diverses mines, comparables en soi avec les grenades à main.

Major R. FRICKER
